



CANADA

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01031826 2

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

No 65/28 REPRÉSENTATION DE LA CHINE AUX NATIONS UNIES

Déclaration du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, le 17 novembre 1965.

L'Assemblée générale a de nouveau étudié la question de la représentation de la Chine. Une fois de plus elle a décidé de ne pas accorder de siège aux Nations Unies aux représentants du gouvernement de la Chine communiste, si le prix doit en être l'expulsion des représentants du Gouvernement de la République de Chine. Le Canada aurait été heureux de voir la Chine communiste siéger au sein de l'Organisation mondiale si Pékin avait rendu la chose possible. Le Gouvernement canadien estime que ce n'est pas aux Nations Unies à se conformer aux vues d'un seul Etat, quelles que soient sa puissance ou sa population, mais plutôt à la Chine communiste. Le Canada regrette qu'à l'heure actuelle la Chine communiste ne semble pas disposée à le faire.

C'est dans le contexte d'une inquiétude grandissante en face des buts et de la politique du gouvernement de la Chine communiste que le vote a été pris cette année. Plusieurs pays d'Afrique et d'Asie s'inquiètent des circonstances dans lesquelles la Chine communiste les a forcés à ajourner la Conférence afro-asiatique lorsqu'elle a vu qu'elle ne pourrait la dominer. On s'inquiète de l'attitude de la Chine communiste à l'égard des événements qui sont survenus récemment en Indonésie. On s'inquiète de l'opposition ouverte du gouvernement de la Chine communiste à toute forme de négociation dans le cas de la situation au Vietnam. On s'inquiète aussi de la doctrine de la révolution armée, doctrine qu'a réaffirmée tout récemment le gouvernement de la Chine communiste et dont aucun gouvernement, quel que soit son statut, n'est apparemment à l'abri.

Ces mesures et ces attitudes de la Chine communiste ont porté certains pays à conclure que ce pays ne saurait devenir membre des Nations Unies. L'attitude même du Gouvernement de la Chine communiste, qui a attaqué et tenté de discréditer l'Organisation des Nations Unies au point de préconiser la création d'une organisation mondiale rivale, est venue donner des arguments à l'opposition de ces pays. D'autres pays, par contre, jugent que les récents développements de la politique du Gouvernement de Pékin rendent encore plus manifeste la nécessité d'établir les liens entre les représentants de ce gouvernement et la communauté internationale que représentent les Nations Unies et leurs institutions.

Nous du Canada avons toujours appuyé le principe de l'universalité des Nations Unies. Nous avons soutenu ce principe il y a dix ans, quand le Canada a aidé à mettre fin à l'impasse qui empêchait un nombre considérable de pays d'entrer aux Nations Unies. Dans mon discours du 24 septembre devant l'Assemblée générale actuelle, j'ai de nouveau déclaré que le Canada appuyait le principe d'universalité, et j'ai exprimé le vœu que les Nations Unies parviennent bientôt à la participation universelle. Pour que les Nations Unies soient le porte-parole efficace de l'opinion mondiale, elles doivent parvenir à faire accepter par tous les membres de la communauté internationale les obligations et les responsabilités prévues par la Charte.

Comme le secrétaire général, le Canada estime qu'il est dans l'intérêt de la communauté internationale d'exposer la Chine communiste aux courants et contre-courants de l'opinion mondiale. Nous croyons aussi que le règlement de certains problèmes de paix et de sécurité internationales requiert la collaboration de la Chine communiste. Nous avons déclaré clairement que nous estimons que le désarmement est un de ces problèmes, et nous avons réclamé la participation des communistes chinois à toute conférence mondiale sur le désarmement.

C'est dans cet esprit que le Canada a envisagé le problème de la représentation de la Chine à la session actuelle de l'Assemblée générale. Néanmoins, après mûre réflexion, le Gouvernement canadien a jugé qu'il ne pouvait dans les circonstances, voter en faveur de la résolution présentée à l'Assemblée. Pour voter comme il l'a fait, le Gouvernement canadien s'est fondé sur les considérations suivantes.

En premier lieu, au cours d'une conférence de presse donnée le 29 septembre, le ministre des Affaires étrangères de Chine communiste, le maréchal Chen Yi, a posé plusieurs nouvelles conditions qui doivent être remplies avant que la Chine n'accepte de devenir membre des Nations Unies. Une de ces conditions était que les Nations Unies annulent la résolution condamnant la Chine communiste comme agresseur en Corée, où des Canadiens ont combattu et sont morts dans la lutte contre l'agression. Il a aussi demandé aux Nations Unies de revoir et de modifier leur Charte. Et il a enfin demandé à l'Organisation d'accepter comme membres tous les pays soi-disant indépendants et d'expulser tous ceux qui, d'après Pékin, sont des pantins de l'impérialisme. Il a semblé au gouvernement canadien que ces nouvelles conditions soulevaient une question fondamentale: celle de savoir si Pékin lui-même désire encore entrer aux Nations Unies.

En deuxième lieu, il existe une autre condition, posée depuis longtemps et que la Chine communiste n'a jamais retirée. C'est que la population de Formose ne soit représentée d'aucune façon au sein des Nations Unies. Le Gouvernement canadien ne peut oublier que le gouvernement de la République de Chine est un des membres fondateurs des Nations Unies et qu'il est à la tête d'une population d'environ 12,000,000 de personnes. Il doit tenir compte du désir de la population de Formose, qui aspire à jouer un

rôle complet et honorable au sein de la communauté internationale. Le Canada, pour sa part, ne croit pas qu'il serait conforme aux principes des Nations Unies d'appuyer un pacte qui aurait pour résultat d'empêcher la réalisation de ces aspirations.

En troisième lieu, et que ceci nous plaise ou non, il s'agit d'une question importante qui, d'une façon ou d'une autre, pourrait affecter l'équilibre des puissances dans le monde. Ce n'est pas une question qui peut être étudiée isolément. Tout jugement politique indépendant porté par le Canada doit tenir compte des répercussions diverses que pourrait avoir l'admission de la Chine communiste sur ses autres rapports extérieurs et sur les Nations Unies elles-mêmes, dans les circonstances actuelles.

Le Gouvernement canadien conserve l'espoir que la Chine communiste admettra elle-même qu'elle doit être prête à accepter un siège à l'ONU et à négocier au sujet de ses divergences d'opinions comme l'ont fait les autres Etats et comme ils sont tenus de le faire en vertu de la Charte des Nations Unies. Nous espérons aussi qu'il y aura moyen de connaître de façon plus définie les intentions du gouvernement de la République populaire de Chine au sujet de son admission à l'Organisation des Nations Unies, avant que cette question soit de nouveau à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Dans l'intervalle, le Gouvernement canadien continuera à faire tout en son pouvoir pour favoriser l'établissement de rapports fructueux entre le Canada et la Chine communiste et entre celle-ci et le reste de la communauté internationale.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is too light to transcribe accurately.

